

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit octobre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : Mme FABLE Michèle, Mme GIRAULT Catherine, M. MAZURE Mathias, M. RUILLE Guy, M. TOUCHARD Fabien et M. MARTEAU Jean-Luc.

Absents excusés : M. CHAUVEAU Didier et Mme DORET Peggy.

Absents non excusés : M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre.

Secrétaire de séance : M. TOUCHARD Fabien.

Date de convocation : 03/10/2019

Date d'affichage : 03/10/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 7

ORDRE DU JOUR

- Adoption du Plan de Sauvegarde Communal
- Travaux aménagement de sécurité du bourg
- Taxe d'aménagement
- Devis remplacement de la minuterie électrique de l'horloge de l'église
- Décision modificative n°1
- Tarif location église 2020
- Tarifs cimetière 2020
- Tarifs salle des fêtes 2020
- Règlement de la salle des fêtes
- Contestation du mouvement de réforme réseau DGFIP
- Devis reliure registres
- Affaires diverses

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Opération régionale « 1 naissance, 1 arbre »

OPERATION REGIONALE « 1 NAISSANCE, 1 ARBRE » 2019-10-01

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion de Conseil du 9 juillet dernier, l'assemblée a décidé de participer à l'opération « 1 naissance, 1 arbre » organisée par la Région des Pays de la Loire mais précise qu'aucune délibération n'avait été prise dans ce sens et qu'il est nécessaire de le faire. Elle rappelle également que les communes adhérentes à l'opération s'engagent à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée à leur registre d'Etat-civil et que la région participe financièrement à hauteur de 15 € par arbre planté. Cette aide est versée annuellement si le montant de celle-ci est supérieur à 120 €. Si tel n'est pas le cas, l'aide peut être sollicitée pour un cumul de plusieurs années.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le règlement de l'opération et les essences susceptibles de pouvoir être plantées.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de participer à l'opération « 1 naissance, 1 arbre » organisée par la Région des Pays de la Loire. Les arbres seront plantés sur la parcelle ZS16 située à côté du cimetière. Les membres du Conseil municipal autorisent Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à l'adhésion de cette opération et à la demande d'aide financière proposée par la Région.

ADOPTION DU PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL **2019-10-02**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que toutes les communes ont l'obligation d'établir un Plan de sauvegarde communal.

Madame le Maire précise que c'est un document interne qui doit impérativement rester en mairie et est constitué en deux parties :

- Le DICRIM : information à la population sur les risques majeurs ;
- Plan communal de sauvegarde : organisation prévue :
 - ♦ alerte à la population
 - ♦ information
 - ♦ protection
 - ♦ soutien à la population

Il y est indiqué qu'une sirène doit retentir en cas d'alerte. Madame le Maire indique au Conseil municipal que la commune ne dispose pas de système d'alerte et qu'il sera nécessaire de le prévoir sur le budget 2020.

Le Plan Communal de Sauvegarde contient un annuaire local avec des données personnelles. C'est un document interne et il doit impérativement rester en mairie.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que trois arrêtés municipaux doivent être établis et doivent apparaître dans le Plan Communal de Sauvegarde.

- un arrêté d'adoption du Plan Communal de Sauvegarde ;
- un arrêté règlementant la circulation ;
- un arrêté de réquisition.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le Plan de Sauvegarde Communal.

TRAVAUX AMENAGEMENT SECURITE DU BOURG

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que des demandes de subventions ont été sollicitées dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité du bourg.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les subventions suivantes ont été accordées à la commune : FST (11 325,00 €), Fonds de Concours (15 600,00 €) et Amende de Police (13 379,00 €). Elle précise que la subvention accordée au titre de l'Amende de Police est supérieure à ce qui avait été demandé et que le montant accordé équivaut à 25 % du montant total du projet.

TAXE AMENAGEMENT 2020 **(2019-10-03)**

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1,5 % applicable au 1^{er} janvier 2020.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2023). Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

DEVIS REMPLACEMENT DE LA MINUTERIE ELECTRIQUE DE L'HORLOGE DE L'EGLISE
2019-10-04

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise BODET est intervenue car la minuterie de l'horloge de l'église retardait. Après avoir fait le changement de pièces qui étaient susceptibles de pouvoir réparer cette panne, il s'est avéré que c'est le système de minuterie complet qui est à renouveler. Madame le Maire présente donc aux membres du Conseil municipal un devis de l'entreprise BODET pour le changement de la minuterie de l'horloge de l'église pour un montant de 801,60 € H.T. soit 961,92 € T.T.C. en précisant que le montant des réparations déjà effectuées (88,00 € H.T.) a été déduit.

Les membres du Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise BODET pour un montant de 801.60 € H.T soit 961,92 € T.T.C. et autorise Madame le Maire à le signer.

DECISION MODIFICATIVE N°1
2019-10-05

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la dépense engendrée pour le changement de la minuterie de l'horloge de l'église n'a pas été prévue au budget 2019. C'est pourquoi il convient de modifier le budget 2019 de la façon suivante :

INVESTISSEMENT				
	DEPENSES		RECETTES	
Minuterie horloge église	C/2152 opération 40	- 515 €		
			C/21318 opération 93	+ 515 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification du budget 2019.

TARIFS LOCATION EGLISE 2020
(2019-10-06)

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de fixer le montant de la location de l'église à 120 €.

TARIFS CIMETIERE 2020
(2019-10-07)

Madame le Maire propose les tarifs et conditions suivantes concernant le cimetière pour l'année 2020 :

DESIGNATION	TARIFS
CONCESSIONS	
Concessions cimetières 2m ² valable 30 ans	150,00 €
EMPLACEMENTS CAVURNES	
Emplacements cavurnes 1 m ² (allée D12) 30 ans	150,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	
Cavurnes concession 30 ans	500,00 €
Redevance lors du dépôt ou du retrait des urnes	45,00 €
Dispersion des cendres	60,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la durée et le tarif des concessions, emplacements cavurnes et Jardin du souvenir.

TARIFS SALLE DES FETES 2020
(2019-10-08)

Le Conseil Municipal décide, à partir du 1^{er} janvier 2020, de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes ainsi :

Habitants de la commune	week-end	150 €
Habitants hors commune	week-end	220 €
Habitants de la commune	journée (semaine)	60 €
Habitants hors commune	journée (semaine)	95 €
Association hors commune	journée (semaine)	30 €
Participation EDF		0,20 € du Kwatt
Participation redevance incitative		10 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2020.

REGLEMENT SALLE DES FETES
(2019-10-09)

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de mettre à jour le règlement de la salle des fêtes qui demande des rectifications. Elle leur expose les modifications à y apporter.

Les membres du Conseil municipal y apporte également quelques changements et donnent leur accord à l'unanimité de modifier le règlement de la salle des fêtes.

CONTESTATION DU MOUVEMENT DE REFORME RESEAU DGFIP
(2019-10-10)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal du projet de réorganisation des services des finances publiques d'ici 2022. Cela engendrera la fermeture de 11 trésoreries dans le département de la Sarthe sur les 15 présentes actuellement. Le projet prévoit de créer des accueils de proximité, au moins 1 par canton, qui offriront un accueil de premier niveau. Ce projet va à l'encontre des besoins de la population et supprime les services de proximité.

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'un mouvement de contestation contre cette réforme du réseau DGFIP existe et que les communes sont sollicitées pour soutenir ce mouvement.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de soutenir le mouvement de contestation contre la réforme du réseau DGFIP estimant que cela va à l'encontre du service de proximité et des besoins de la population.

DEVIS RELIURES REGISTRES
2019-10-11

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que certains registres d'état civil et de délibérations nécessitent d'être restaurés et d'autres, d'être reliés. Elle a donc sollicité plusieurs entreprises susceptibles de pouvoir effectuer ces travaux.

Les entreprises sollicitées sont les suivantes :

- Céline LAFITE
- Michel GOURDELIER
- L'atelier du patrimoine
- Sedi Equipement

Afin de pouvoir établir un devis au plus juste, il est nécessaire que les entreprises se déplacent en mairie.

Madame le Maire ne souhaite pas envoyer les registres par courrier étant donné l'importance de ces documents. Seule Madame Céline LAFITE s'est déplacée et a proposé un devis.

Le montant du devis s'élève à 1 130 €.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis proposé par Madame Céline LAFITE pour un montant de 1 130 €.

Affaires diverses

- Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal le bilan des dépenses/recettes depuis 2014 concernant l'assainissement :

○	Dépenses :	29 788,09 €
○	Recettes :	53 621,33 €
○	Solde :	+ 23 833,24 €

Elle informe que ce résultat positif permettrait donc de pouvoir financer des travaux susceptibles d'être réalisés dans le cadre de l'assainissement.

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Département de l'Aude remercie la commune pour la subvention qu'elle lui a versé dans le cadre des fortes inondations qui l'on touché en 2018.
- Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal le compte rendu relatif à la qualité comptable pour l'année 2018 transmis par le percepteur. Les résultats sont excellents.

La séance est levée à 22h20.